

Concours Psychomotricien

Soignant et Educatif

Posté par: formations-concours

Publiée le : 12/8/2008 13:33:02

Missions : Le psychomotricien est habilité à accomplir, sur prescription médicale et après examen neuropsychologique du patient par le médecin, les actes professionnels sur des patients dont l'usage, l'image ou l'investissement du corps sont altérés par des troubles **neurologiques, psychologiques ou psychiatriques.**

Il contribue, par des techniques d'approche corporelle, au traitement des **déficiences intellectuelles, des troubles caractérielles ou de la personnalité, des troubles des régulations émotionnelles et relationnelles et des troubles de la représentation du corps d'origine psychique ou physique.**

La psychomotricité améliore l'adaptation perceptivo-motrice de l'individu en s'appuyant sur :

• Le bilan psychomoteur

• L'éducation précoce et la stimulation psychomotrice

• L'éducation des troubles du développement psychomoteur

• La production d'un projet thérapeutique avec mise en place d'une éducation autant qualitative que quantitative.

• Les techniques d'interventions sur l'abord corporel sans néglier l'aspect cognitif. Les thérapies font intervenir le **jeu corporel, la gymnastique, l'expression gestuelle ou bien encore la relaxation.** Le traitement psychomoteur est entrepris sur prescription médicale et s'adresse aux patients de tous âges.

LES ETUDES

La préparation du Diplôme d'Etat de Psychomotricien se déroule sur trois années. Elle s'organise autour de trois périodes : • Enseignement théorique (Anatomie, physiologie, psychologie, psychopathologie, psychiatrie, psychomotricité, didactique et législation). • Enseignement pratique (psychomotricité, relaxation, rythmes, graphomotricité, expression corporelle et sociale, dessin, peinture). • Stages professionnels (crèche, école maternelle, hôpital psychiatrique, Centre d'Aide par le Travail, gériatrie, C.M.P., I.M.E. etc.). Le Diplôme d'Etat de Psychomotricien est délivré par la DRASS après validation des épreuves finales théorique et pratique et soutenance d'un mémoire de fin d'études.

LE CONCOURS

CONDITIONS D'ADMISSION :

• Être âgé(e) de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission.

• Être titulaire du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence, ou avoir satisfait à l'examen « Droit d'entrée à l'université ».

• Être inscrit(e) en classe de terminale, l'admission définitive sera alors subordonnée à l'obtention du Diplôme.

• Être titulaire du certificat de Validation des Acquis Professionnels délivré par la DRASS.

NATURE DES EPREUVES :

Chaque école est autonome dans le choix des sujets et l'organisation de son concours.
Deux épreuves d'admissibilité : **Biologie** : Epreuve écrite d'une durée de 2 heures et notée sur 20.

Questions de cours, exercices, QCM, QROC, synthèses de documents.

Français : Epreuve écrite d'une durée de 2 heures et notée sur 20 .

Résumé, contraction de texte, discussion, questions de vocabulaire ou de compréhension de texte.